

Règlements de la Vélo-Gourmande 2021

L'inscription à la Vélo-Gourmande comprend 4 verres de dégustation (4cl), une entrée, un plat, un fromage, et un dessert. **Toute consommation supplémentaire est à la charge du client.**

• Code de la route

Je m'engage à respecter le code la route :

« Dans les villages, circulez sur le côté droit de la chaussée, à environ 1 mètre du trottoir et des voitures en stationnement. Osez occuper la chaussée lorsque le dépassement de votre vélo par une voiture s'avère dangereux. Utilisez, lorsqu'elles existent, les bandes ou pistes à double-sens cyclables. Gardez une distance de sécurité de 1 mètre au moins par rapport aux autres véhicules. Ne zigaguez pas entre les voitures. Aux intersections, placez-vous un peu en avant des véhicules pour vous faire voir. Faites attention aux portières qui s'ouvrent brusquement et aux enfants qui peuvent déboucher entre deux véhicules. Ne circulez pas sur les trottoirs. Dans les zones de rencontre, ne circulez pas à plus de 20 km/h et respectez la priorité du piéton.

Sur la route, ne roulez pas trop près de l'accotement pour éviter les ornières ou gravillons. Dans les virages, serrez à droite car les voitures ne vous voient qu'au dernier moment. Soyez particulièrement prudents lors du passage d'un camion : l'appel d'air risque de vous déséquilibrer. Si vous roulez en groupe, roulez à deux de front ou en file indienne. Si votre groupe compte plus de dix personnes, scindez-le. Circulez à vélo, roulez en toute sécurité ».

Extrait du site du gouvernement SécuritéRoutière.fr

Attention au taux d'alcoolémie autorisé par la loi : il est le même que celui des automobilistes, à savoir 0,5g/L de sang.

• Responsabilité des uns et des autres

Tout dommage causé sur mon matériel ou sur ma personne, ne fera en aucun cas l'objet de poursuite envers l'office de tourisme. L'Office de Tourisme décline toute responsabilité en cas de non-respect de ces règles.

Le port du casque est fortement recommandé.

Responsabilité : Chaque participant doit respecter le milieu naturel et humain dans lequel il va évoluer.

Merci donc de respecter les bénévoles, sourire en passant leur fera grand plaisir.

La responsabilité des concurrents peut être engagée en cas d'accident. De nombreux sites et sentiers étant, ou communaux, ou privés, les concurrents s'engagent à ne rien jeter et à respecter l'environnement dans lequel ils évoluent. Il est interdit de circuler sur les parcelles privées, telles que les vignes.

• Information COVID-19

Avec la crise sanitaire, nous devons nous protéger et protéger ceux qui nous entourent, il est important de conserver les gestes barrières.

Le port du masque est obligatoire lorsque vous vous levez ou lors de vos déplacements à pied sur les étapes. A l'arrivée sur les lieux de dégustation, le port du masque est obligatoire, vous pourrez l'enlever quand vous serez assis. Il est important de le remettre quand vous vous levez.

Lavez-vous très régulièrement les mains notamment à l'arrivée sur les stands avant de manger ;

Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir ;

Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le ;

Saluez sans serrer la main, évitez les embrassades ;

Respectez une distance d'un mètre par rapport aux autres participants ;

Portez un masque dans tous les lieux où son port est rendu obligatoire, et le plus possible au-delà ;

Sur les étapes dégustation, veuillez attendre qu'un membre de l'organisation vous appelle avant de vous installer, le temps de désinfecter les tables.

En cas de non-respect des règles sanitaires, l'organisation se réserve le droit de vous exclure de la manifestation.

Nous vous invitons à ne pas participer en cas de symptômes évocateurs du COVID-19, le remboursement sera immédiatement effectué.

• Cadre et esprit de l'épreuve

La Vélo-Gourmande est une randonnée familiale, le parcours mesure 25 km soit environ

2h30 de vélo. Le départ et l'arrivée sont prévus au centre du village de La Chapelle de Guinchay. Le circuit se déroule sur une boucle dans le Mâconnais. Les participants suivent un balisage physique sur le parcours. En cas d'interruption de balisage, revenir au dernier point de balisage et le cas échéant, prévenir l'organisation.

• Autre règles à connaître

Droit à l'image : L'organisation se réserve tout droit exclusif d'utilisation des images sur l'ensemble de l'épreuve (photographie et vidéo).

Conditions d'annulation de participation : L'inscription pourra être remboursée pour les motifs suivants et sous présentation d'un justificatif faisant foi : maladie, accident, ou décès d'un membre de la famille ou un proche.

Si je ne porte pas de casque durant la manifestation, je ne saurai engager la responsabilité de l'office de tourisme en cas de problème.

Je soussigné :

Date et Signature :